



Commission de l'industrie, de la recherche et de l'énergie  
Le président

CONFIDENTIEL

Réf.: D (2024) 32963

M. Bernd Lange  
Président  
Conférence des présidents des commissions

Monsieur le Président,

La commission de l'industrie, de la recherche et de l'énergie, conformément à l'article 129 du règlement intérieur du Parlement européen, a procédé à une audition publique de confirmation le 5 novembre 2024 avec M<sup>me</sup> Ekaterina Zaharieva, commissaire désignée, qui, sous réserve de l'issue positive de la procédure de nomination, sera responsable des startups, de la recherche et de l'innovation.

Le 16 octobre 2024, la commission, conformément à l'article 129 du règlement intérieur et à l'article 3 de son annexe VII, a reçu la lettre du président de la commission des affaires juridiques concernant l'examen de la déclaration d'intérêts de M<sup>me</sup> Zaharieva.

Avant l'audition de confirmation, le Parlement avait adressé une liste de questions écrites à la commissaire désignée. Ma commission a pris acte que M<sup>me</sup> Zaharieva a répondu auxdites questions de façon satisfaisante.

Le déroulement de l'audition de confirmation est décrit dans le compte rendu in extenso de la procédure.

Lors de l'évaluation de la commissaire désignée, les coordinateurs de ma commission ont notamment pris acte des engagements pris par M<sup>me</sup> Zaharieva en ce qui concerne l'objectif visant à consacrer 3 % du PIB à la R&I, l'indépendance du programme-cadre et un budget renforcé, la simplification du programme actuel et un accès plus facile au financement, des mesures donnant suite à la position du Parlement sur la liberté de la recherche scientifique, le renforcement de l'indépendance du CEI, le soutien des PME, une stratégie forte en faveur des entreprises en expansion ainsi que le respect de l'objectif d'Horizon Europe en matière de dépenses climatiques, le soutien à la recherche Euratom, la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes et la lutte contre les causes profondes de la fuite des cerveaux en Europe.

Conformément à l'article 129 du règlement intérieur et à l'article 5 de son annexe VII, les coordinateurs de ma commission représentant une vaste majorité d'au moins deux tiers des membres de la commission appartenant à un groupe politique ont convenu, lors de leur réunion d'évaluation du 5 novembre 2024, que M<sup>me</sup> Zaharieva possède les compétences requises à la fois pour être membre du collège des commissaires et pour remplir les fonctions spécifiques qui lui ont été assignées.

Commission de la culture et de l'éducation  
La présidente

L'opinion minoritaire du groupe The Left et l'opinion de la commission de la culture et de l'éducation, invitée à participer à l'audition de confirmation, sont jointes à la présente lettre.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter cette appréciation à l'attention de la Conférence des présidents.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.

Borys BUDKA

OPINION MINORITAIRE DU GROUPE THE LEFT SUR L'ÉVALUATION D'EKATERINA ZAHARIEVA, COMMISSAIRE DÉSIGNÉE AUX STARTUPS, À LA RECHERCHE ET À L'INNOVATION

(Annexe VII, article 5, paragraphe 4, point c), du règlement intérieur)

Nous, groupe The Left, reconnaissons que M<sup>me</sup> Zaharieva a apporté une réponse satisfaisante à certaines de nos questions (notamment à propos des questions techniques et réglementaires dans le domaine de la fabrication additive).

Toutefois, nos membres de la commission ITRE ont décidé de ne pas apporter leur soutien à la commissaire.

Nous ne sommes pas satisfaits des garanties qu'elle a données à propos de la question du double usage de la recherche et de la coopération avec Israël.

Nous estimons qu'elle n'a pas donné de garanties suffisantes sur la façon de remédier aux déséquilibres qui existent entre les pays au niveau du développement scientifique et technologique. Selon nous, les politiques de l'Union risquent de continuer à accroître ces différences au lieu de les réduire.

Nous sommes préoccupés par le manque d'importance accordée à un accès effectif des PME aux fonds de l'Union, ce qui équivaut à perpétuer la situation actuelle, où les grandes entreprises bénéficient de la majorité des crédits et ne visent que leur propre intérêt au lieu de poursuivre des objectifs sociétaux.

Nous tenons à souligner que les engagements concernant la recherche dans le domaine du changement climatique et de l'environnement ne sont pas satisfaisants et nous sommes préoccupés par l'importance accordée à la recherche sur l'énergie nucléaire.

De même, l'absence d'engagement suffisant en vue de l'affectation de crédits d'Horizon en faveur du secteur social, de la culture et de la création et de la mobilité des diplômés universitaires n'a pas donné satisfaction.

Commission de la culture et de l'éducation  
La présidente

CONFIDENTIEL

IPOL-COM-CULT D (2024) 32988

Destinataire

*Borys BUDKA, président de la commission ITRE*

La commission de la culture et de l'éducation, invitée à l'audition de confirmation d'Ekaterina Zaharieva, commissaire désignée, qui s'est déroulée le 5 novembre, estime que la commissaire désignée possède les compétences requises à la fois pour être membre du collège et pour remplir les fonctions spécifiques qui lui ont été assignées dans le domaine de la politique d'enseignement supérieur, notamment par le renforcement des alliances d'universités européennes et le soutien de la prochaine génération de chercheurs au moyen d'efforts similaires de l'espace européen de l'éducation, de l'espace européen de l'enseignement supérieur et de l'espace européen de la recherche.

Le présent avis a été adopté par les coordinateurs représentant une vaste majorité des membres de la commission appartenant à un groupe politique.

*Nela Riehl*

*Présidente de la commission CULT*